

Salaire + solde de tout compte non versé

Par cherazsb, le 16/12/2010 à 12:34

Bonjour,

Je rencontre aujourd'hui des diffuculté avec mon ancien employeur.

En effet, j'ai quitté ma société suite à une démission en date du 17/11/2010. Cette dernière à été placée en redressement judiciaire en date du 30/11/2010.

En temps normal, j'aurais du recevoir mes documents ainsi que mon salire du mois de novembre soit le jours de mon départ en mains propre soit par lettre RAR la semaine qui à suivi mon départ (c'est ce qui m'a été annoncé)

Hors, à ce jour, rien!

Les salariés de la société toujours en poste on été rémunéré de le salaire du mois de novembre quant à moi, je me bat entre la direction et l'administrateur judiciaire pour qu'on me verse mon dû.

Quel recours à cette situation? suis-je réellement concernée par cette procédure judiciare sachant qu'elle est intervenue après mon départ?

Comment faire pour récupérer mon argent?

Merci pour vos réponses....

Par P.M., le 16/12/2010 à 18:18

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte puisse être délivré au jour habituel de la paie...
Il faudrait savoir la réponse qui vous est faite notamment par l'administrateur judiciaire et s'il ya un représentant des salariés dans le cadre du redressement judiciaire ...
Vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...